

**L'hon. M. Macdonald:** Étant donné que des copies de ce document ont été remises aux représentants des partis, la Chambre consentira peut-être à faire imprimer le document comme si lecture en avait été donnée.

**M. l'Orateur:** La Chambre consent-elle à ce que le document mentionné par le président du Conseil privé soit tenu pour lu?

**Des voix:** D'accord.

[*Note de l'éditeur: La fin de la motion précitée suit.*]

Au comité permanent de l'agriculture

Les crédits 1, 5, 10, 15, 20 et 25 relatifs au ministère de l'Agriculture.

Le crédit 30 relatif à la Commission canadienne du lait.

Les crédits 35 et 40 relatifs à l'Office canadien des provenances.

Le crédit 45 relatif à la Société du crédit agricole.

Au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts

Les crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35 et 40 relatifs au secrétariat d'État.

Le crédit 45 relatif au Conseil des arts du Canada.

Les crédits 50 et L55 relatifs à la Société Radio-Canada.

Le crédit 60 relatif au Conseil de la radio-télévision canadienne.

Le crédit 70 relatif à la Compagnie des jeunes Canadiens.

Le crédit 75 relatif à la Corporation du Centre national des arts.

Le crédit 80 relatif à l'Office national du film.

Le crédit 85 relatif à la Bibliothèque nationale.

Le crédit 90 relatif aux Musées nationaux du Canada.

Le crédit 95 relatif aux Archives publiques.

Le crédit 20 relatif à la Commission des langues officielles.

Au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale

Les crédits 1, 5 et 10 relatifs au ministère des Affaires extérieures.

Les crédits 15, 20 et L25 relatifs à l'Agence canadienne de développement international.

Le crédit 30 relatif à la Commission mixte internationale.

Les crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30 relatifs au ministère de la Défense nationale.

Le crédit 35 relatif à la Defence Construction (1951) Limited.

Au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques

Les crédits 1, 5 et 10 relatifs au ministère des Finances.

Les crédits 1, 5, L10, L15, 20 et 25 relatifs au ministère de l'Industrie et du Commerce.

Les crédits 1 et 5 relatifs au ministère du Revenu national.

Le crédit 10 relatif à la Commission d'appel de l'impôt.

Le crédit 25 relatif au Conseil économique du Canada.

Le crédit 25 relatif à la Commission du Tarif.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Au comité permanent des Pêches et des Forêts  
Les crédits 1, 5, 10 et 15 relatifs au ministère des Pêches et des Forêts.

Au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales

Les crédits 10 et L15 relatifs à la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Les crédits 1, 5, 10, 15 et 20 relatifs au ministère de la Consommation et des Corporations.

Les crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35 et 40 relatifs au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Les crédits 45 et 50 relatifs au Conseil de recherches médicales.

Le crédit 25 relatif à la Commission des prix et des revenus.

Au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien

Les crédits 1, 5, 10, L15, L20, 25, 30, 35, L40, L45, L50, L55, L60, 65, 70 et 75 relatifs au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Le crédit L80 relatif à la Commission d'énergie du Nord canadien.

Le crédit L85 relatif à la Northern Transportation Company Limited.

Au comité permanent de la justice et des questions juridiques

Le crédit 1 relatif au ministère de la Justice.

Le crédit 1 relatif au ministère du Solliciteur général.

Les crédits 5, 10 et 15 relatifs aux Services correctionnels.

Les crédits 20 et 25 relatifs à la Gendarmerie royale du Canada.

Au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration

Le crédit 1 relatif au ministère du Travail.

Le crédit 5 relatif à la Commission d'assurance-chômage.

Les crédits 1, 5, 10, 15 et 20 relatifs au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Le crédit 25 relatif à la Commission d'appel de l'immigration.

Au comité permanent des prévisions budgétaires en général

Le crédit 15 relatif à l'Auditeur général.

Le crédit 1 relatif au Gouverneur général et aux lieutenants-gouverneurs.

Les crédits 1 et 5 relatifs au Conseil privé.

Le crédit 35 relatif au Conseil des sciences du Canada.

Le crédit 30 relatif à la Commission des relations du travail dans la Fonction publique.

Le crédit 100 relatif à la Commission de la Fonction publique.

Les crédits 1, 5 et 10 relatifs au ministère des Approvisionnements et Services.

Le crédit 15 relatif aux Arsenaux canadiens Limités.

Le crédit 20 relatif à la Corporation commerciale canadienne.

Les crédits 1, 5 et 10 relatifs au Conseil du Trésor.

Les crédits 15, 20 et 25 relatifs au Conseil national de recherches.

Le crédit 20 relatif au Département des assurances.